

3 -202è SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

DEBAT GENERAL

INTERVENTION DU REPRESENTANT DU CAMEROUN

EBENEZER NJOH MOUELLE

Monsieur le Président de la Conférence Générale,

Monsieur Le président du Conseil Exécutif,

Madame La Directrice Générale,

Compte tenu du temps qui nous est imparti, notre intervention va se limiter à l'examen du Document 202 EX/24, Partie IV qui a trait au Rapport de synthèse de Madame La Directrice Générale sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 « concernant la condition des chercheurs scientifiques », suivant la Résolution 37C/91 de la Conférence Générale et la Décision 200 EX/16 du Conseil Exécutif.

Tout en mettant l'accent sur la contribution positive importante des découvertes scientifiques, des innovations et des applications technologiques qui y sont liées, la Recommandation de 1974 reconnaît dès son préambule que ces réalisations scientifiques « peuvent présenter certains dangers qui constituent une menace, surtout dans les cas où les résultats des recherches scientifiques sont utilisés contre les intérêts vitaux de l'humanité, pour la préparation des guerres de destruction massive ou pour l'exploitation d'une nation par une autre, et en tout état de cause, poser des problèmes éthiques et juridiques complexes ». Cette Recommandation ne concernait pas uniquement les chercheurs travaillant dans le secteur public, mais également ceux du secteur privé.

Deux préoccupations y étaient entremêlées. Il s'impose à nous de donner à chacune d'elles la juste importance qui lui revient. Il s'agit premièrement de la préoccupation liée aux chercheurs et à la liberté de chercher dont ils doivent jouir, dans le cadre académique sur lequel on a beaucoup insisté en 1974, comme dans tout autre cadre non académique et notamment privé. La deuxième préoccupation concerne le souci de protection de l'humanité contre la mise en application de certains résultats de la recherche qui représenteraient plutôt des dangers, des menaces et des nuisances pour la condition humaine. La dimension éthique qui apparaît ici a trait à la mauvaise, voire malveillante exploitation souvent avérée des résultats de la recherche.

En décidant de réviser la Recommandation de 1974 d'ici 2017, la 37^e session de la Conférence Générale précisait que c'était « afin de refléter les nouveaux défis apparus pour les chercheurs scientifiques au cours des quarante années qui ont suivi son adoption ».

Or, précisément, s'il doit y avoir des réajustements à apporter à cette Recommandation, ils apparaissent beaucoup plus justifiés face à une recherche financée par le secteur privé et présentant aujourd'hui un très grand spectre de dangers pour l'avenir de l'humanité, notamment dans les domaines des biotechnologies et de l'intelligence artificielle. Ce sont quelques patrons et commanditaires de ces recherches eux-mêmes qui sont les premiers à sonner l'alarme : Bill Gates, le fondateur de Microsoft a prévenu un jour que « l'intelligence artificielle sera suffisamment puissante pour devenir dangereuse ». De son côté, Elon Musk, l'inventeur des voitures Tesla Motors a eu à déclarer que « l'intelligence artificielle est notre plus grande menace existentielle...et que si nous n'y prenons garde, nous les humains deviendrons les labradors des machines intelligentes », et que « seuls les plus gentils d'entre nous seront nourris ». Le co-fondateur de Apple en la personne de Steve Wozniak se représente aussi un avenir dans lequel « les humains pourraient être transformés en animaux domestiques ou écrasés comme des fourmis ».

Je tire ces citations du livre de Christine Kerdellant intitulé « Dans la Google du loup », paru au début de cette année (pp.266, 267). Et ce n'est pas tout dans le registre des frayeurs que rapporte Christine Kerdellant dans ce livre ; en 2004, Larry Page, co-fondateur de Google aurait déclaré : « Google sera inclus dans le cerveau des gens. Et quand vous penserez à quelque chose, il vous donnera automatiquement la réponse ». En 2009, le PDG de Google lui-même , Éric Schmidt, aurait conseillé ceci : « Si vous faites des choses que vous ne voulez pas que les autres sachent, peut-être devriez-vous simplement ne pas les faire ! ». Le même Éric Schmidt aurait fait savoir en 2010 : « Nous savons où vous êtes, nous savons où vous étiez, nous savons plus ou moins ce que vous pensez » ! Et ce n'est pas de la fanfaronnade. Mais voici le bouquet qui nous est offert par Serge Brin, l'autre co-fondateur de Google qui, en 2010, aurait aussi affirmé : « Nous voulons que Google soit la troisième moitié de votre cerveau » (page 12 du livre de Christine Kerdellant).

Face à cette réalité, la priorité devrait être donnée aujourd'hui à la sauvegarde des intérêts vitaux de l'humanité, étant donné que les réalités qui ont conduit en 1974 à la réserver plutôt aux chercheurs n'est plus la même.

Certains chercheurs ne sont-ils pas de plus en plus au service des industriels préoccupés du seul gain et défenseurs du seul pouvoir de l'argent comme moyen de domination et comme Valeur ?

Le Comité Intergouvernemental de Bioéthique et la Commission Mondiale d'Éthique des connaissances Scientifiques et Technologiques tiennent des rencontres conjointes depuis quelque temps. Lors de la session de septembre 2016, la COMEST avait inscrit à son ordre du jour « l'éthique de l'eau et la robotique » et l'examen de la Recommandation de 1974 sur la condition des chercheurs scientifiques. Le Comité Intergouvernemental de Bioéthique avait inscrit à son ordre du jour « La réponse bioéthique à la situation des réfugiés » d'une part et, d'autre part « les big data » et la santé ». Cette année, les 12 et 13 septembre dernier, l'ordre du jour du CIB comportait les thèmes suivants : 1- « les méga données (big data) et la santé », 2- « La Finalisation des projets de rapports sur la réponse bioéthique à la situation des réfugiés ». Du côté de la COMEST l'ordre du jour en septembre de cette année 2017 comportait comme premier point « La finalisation du Rapport sur la robotique » et, comme deuxième point, « la discussion du projet de rapport préliminaire sur l'éthique de l'eau ». Que disent tous ces rapports ? Selon l'article 9 des statuts de la COMEST, c'est le Directeur Général qui reçoit les résultats des travaux ainsi que les recommandations qu'il porte à la connaissance des organes délibérants de l'Organisation et aux instances concernées par les propositions émises.

Il s'agit pour nous de demander au Président du Conseil Exécutif, organe délibérant, d'envisager de consacrer une séance, à défaut d'une journée pendant une session du Conseil à la présentation des rapports de la COMEST, sauf si cela a été fait pendant que nous n'étions pas présent. Nous pensons entre autres, aux rapports de la COMEST intitulés « Science, Technologie et société, du point de vue de l'éthique : une contribution au programme de l'après 2015 », ainsi qu'au tout dernier consacré à la robotique. Les rapports du CIB qui concerneraient la manipulation du génome humain et en particulier celui intitulé : « Rapport du CIB sur la mise à jour de sa réflexion sur le génome humain et les droits de l'homme » pourraient de la même manière être présentés aux membres du Conseil Exécutif et donner lieu à des échanges avec leurs rédacteurs.

Je vous remercie de votre attention.